



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0572**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - Lot n° 9 : métallerie, serrurerie - Autorisation de signer un marché multi-attributaires

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 12 janvier 2009****Décision n° B-2009-0572**

objet : **Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - Lot n° 9 : métallerie, serrurerie - Autorisation de signer un marché multi-attributaires**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0244 en date du 8 septembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement des procédures de marché en vue de l'attribution de travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine (14 lots) :

- lot n° 1 : terrassement, voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : maçonnerie,
- lot n° 3 : charpente, couverture,
- lot n° 4 : menuiseries bois et PVC,
- lot n° 5.1 : courants faibles et courant forts - rive gauche du Rhône,
- lot n° 5.2 : courants faibles et courant forts - rive droite du Rhône,
- lot n° 6.1 : plomberie, chauffage - rive gauche du Rhône,
- lot n° 6.2 : plomberie, chauffage - rive droite du Rhône,
- lot n° 7 : câblage informatique,
- lot n° 8 : carrelage,
- lot n° 9 : métallerie, serrurerie,
- lot n° 10 : vitrerie, miroiterie,
- lot n° 11 : occultations, volets roulants,
- lot n° 12 : clôtures.

Par décision n° B-2008-0484 en date du 1er décembre 2008, l'autorisation de signer le marché a été accordée en ce qui concerne les lots n° 1, 2, 3, 4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 7, 8, 10, 11 et 12.

Concernant le lot n° 9, après lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, le représentant du pouvoir adjudicateur a déclaré une première fois la procédure sans suite, en raison d'un nombre insuffisant de candidats, s'agissant d'un marché multi-attributaires (2 prestataires distincts). Un nouvel appel d'offres dans les mêmes conditions a donc été lancé.

Dans le respect des articles 53 et suivants ainsi que 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 19 décembre 2008, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée ferme de un an reconductible trois fois une année) : lot n° 9 (marché multi-attributaires) : entreprises Masfer et Métallerie Sud-Est, attributaire chacune d'un marché pour un montant annuel minimum de 143 520 € TTC et maximum de 430 560 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

1° - **Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine, et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes : lot n° 9 (marché multi-attributaires) : entreprises Masfer et Métallerie Sud-Est, attributaire chacune d'un marché pour un montant annuel minimum de 143 520 € TTC et maximum de 430 560 € TTC.

2° - **La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2009 et éventuellement suivants, en section de fonctionnement ou d'investissement en fonction de l'affectation des travaux réalisés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.**